



Affiché le

17 JUL. 2026

ARRETE MUNICIPAL n°62/2026

**Autorisation de stationnement du vendredi 17 juillet au vendredi 24 juillet 2026
Rue de la Mairie**

La Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L. 2213-1 et L.2213-2,

VU Le Code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'autorisation de stationnement, en date du 17 juillet 2026, de l'entreprise ALTINEO située 27 Rue Paul Langevin - 44210 PORNIC, afin de stationner une nacelle sur le parking de la mairie pour réaliser des travaux d'entretien des toitures et des façades des bâtiments publics,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Du vendredi 17 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026, l'entreprise ALTINEO est autorisée à stationner une nacelle sur les deux places de stationnement du parking situé Rue de la Mairie à FROSSAY. Ces deux places de stationnement sont délimitées sur la photo en annexe de cet arrêté.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise ALTINEO.

Article 3 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale et au demandeur.

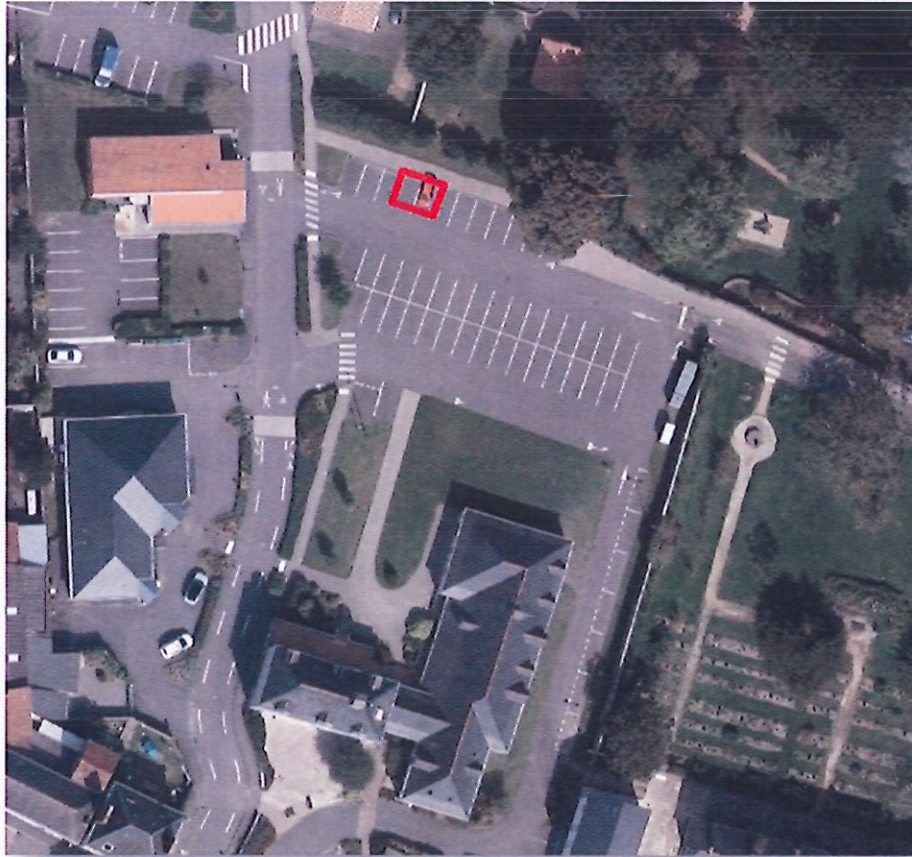
Le 17 juillet 2026



La Maire,

Jocelyne PHILLÉDEAU

ANNEXE



1500-1011-1-001

